

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos *, le **lundi 20 avril 2020** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence :

Monsieur Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020
- 1.4 Demande de dons et commandites – Club FADOQ Saint-Rémi – Année 2020
- 1.5 Demande de dons - Club de patinage artistique Les jardins du Québec Inc. - Année 2020

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Demande de rétrogradation de fonction supérieure - Pompier éligible à la fonction d'officier
- 2.2 Lettre d'entente numéro 7 - Main-d'œuvre ponctuelle ou occasionnelle - Salariés étudiants et salariés aînés - Autorisation de signature

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Demande d'aide financière – Démolition du 166, rue de la Mairie - Lot 6 305 721

* Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos, en conformité avec l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

- 3.2 Protocole d'entente d'échange de terrain – Ville de Saint-Rémi et l'entreprise Saladexpress Inc - Autorisation de signature
- 3.3 Politique relative aux mesures temporaires de mitigation de vitesse - Amendement
- 3.4 Demande de subvention au FARR - Projet d'étude sur le bassin de la rivière Saint-Régis et Saint-Pierre - Appui et délégation
- 3.5 Présentation du projet et avis de motion - Règlement numéro V680-2020-02 amendant le règlement complémentaire no V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement
- 3.6 Présentation du projet et avis de motion - Règlement numéro V696-2020-00 abrogeant le règlement numéro V132-83 et ses amendements relatifs aux services de collectes des matières résiduelles

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de mars 2020 - Dépôt
- 4.2 Autorisation de paiement – Ministère des Finances – Service de la Sûreté du Québec – Année 2020
- 4.3 Présentation du projet et avis de motion - Règlement V687-2020-01 amendant le règlement numéro V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020
- 4.4 Présentation du projet et avis de motion - Règlement numéro V686-2020-02 amendant le règlement no V686-2020-00 et son amendement décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux
- 4.5 Adoption - Règlement numéro V 693-2020-00 décrétant une dépense de 8 053 439,53 \$ et un emprunt de 8 053 439,53 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André
- 4.6 Résiliation de l'entente avec Centre de location Saint-Rémi pour la vidange d'eaux usées - Autorisation de paiement

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt numéro V693-2020-00 - Projet prioritaire
- 5.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro V695-2020-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 5.3 Adoption du projet de règlement numéro V695-2020-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 5.4 Entente concernant le projet de réfection de la rue Saint-Sauveur - Autorisation de signature

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Activité du micro-soccer - Approbation de la tarification - Année 2020
- 6.2 Remboursement des frais d'inscription - Activités de loisirs programmation hiver 2020 - Autorisation de paiement

- 6.3 Entente de services entre le Club de soccer Roussillon et la Ville de Saint-Rémi – Micro-soccer - Autorisation de signature
- 6.4 Annulation d'événements - Directive gouvernementale liée à l'évolution de la situation de la COVID-19

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Nomination d'un mandataire et confirmation d'autofinancement pour la demande d'aide financière pour le projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Appel d'offres no AO-04-2018 - Entretien et tonte de gazon pour les parcs, espaces verts et terrains sportifs – Prolongation pour l'année 2020 - Autorisation
- 9.2 Ouverture de l'écocentre - Période de pandémie - Tarifs

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

20-04-0488

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0489

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0490

1.4 DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – CLUB FADOQ SAINT-RÉMI – ANNÉE 2020

ATTENDU la demande de dons annuelle du Club FADOQ Saint-Rémi afin de combler les déficits de leurs activités offertes aux aînés pour l'année 2020;

ATTENDU l'analyse des demandes selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que les activités organisées par le Club FADOQ Saint-Rémi cadrent parfaitement dans la Politique de la famille et des aînés adoptée par la Ville;

ATTENDU le partenariat de la Ville de Saint-Rémi, lors de la location de salles pour le souper mensuel du Club FADOQ Saint-Rémi, en mettant à la disposition dudit Club la salle Jupiter au prix de location de la salle Saturne, pour l'activité de danse, et ce, aux termes des résolutions numéros 18-11-0373 et 19-01-0022;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 3 500 \$ au Club FADOQ Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0491

1.5 DEMANDE DE DONS - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES JARDINS DU QUÉBEC INC. - ANNÉE 2020

ATTENDU la demande de dons de l'organisme Club de patinage artistique les Jardins du Québec Inc. (CPA) pour ses activités durant la saison 2020-2021;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire offrir 170 heures de location de glace, pour le CPA, soit une (1) heure de glace par tranche de 15 patineurs sur une période de 30 semaines pour la saison 2020-2021;

ATTENDU que le calcul du nombre de patineurs du CPA a été comptabilisé en fonction du nombre d'inscriptions de la saison précédente, soit 85;

ATTENDU que le calcul du nombre d'heures de glace est 170 (soit 85 patineurs divisé par 15 = 5,6 heures par semaine X 30 semaines pour la saison);

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'informer le CPA que la Ville de Saint-Rémi entend faire la location de 170 heures de glace durant la saison 2020-2021 auprès du Centre sportif régional les Jardins du Québec Inc. et mettre ces heures à la disposition du CPA les Jardins du Québec Inc.;

- Le CPA devra déposer à la Ville de Saint-Rémi la liste des patineurs de Saint-Rémi avec adresses complètes et dates de naissance; et
- Le CPA devra indiquer et préciser sur son site d'inscriptions et sur les reçus le montant de base des frais d'inscription pour un patineur ainsi que le montant subventionné par la Ville de Saint-Rémi pour ses citoyens (la subvention équivalant aux 170 heures de glace au Centre sportif pour la saison 2020-2021);

d'autoriser la location de 170heures auprès du Centre Sportif Régional les Jardins du Québec Inc. à 185\$/heure pour un total de 31 450 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-04-0492

2.1 DEMANDE DE RÉTROGRADATION DE FONCTION SUPÉRIEURE - POMPIER ÉLIGIBLE À LA FONCTION D'OFFICIER

ATTENDU la lettre de demande de rétrogradation de fonction supérieure de Francis Lestage datée du 20 mars 2020;

ATTENDU les recommandations de madame Nancy Corriveau, directrice générale et de monsieur Éric Maillé, directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la rétrogradation à la fonction de pompier, demandée par le pompier éligible à la fonction de lieutenant, Francis Lestage, et ce, rétroactivement à compter du 20 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0493

2.2 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 7 - MAIN-D'ŒUVRE PONCTUELLE OU OCCASIONNELLE - SALARIÉS ÉTUDIANTS ET SALARIÉS AÎNÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a des besoins de mains-d'œuvre ponctuels ou occasionnels pour la tenue de ses activités de loisirs et ses événements;

ATTENDU qu'il est parfois difficile pour la Ville de combler ces besoins avec les employés étudiants;

ATTENDU que certaines tâches pourraient convenir à des personnes âgées;

ATTENDU que l'intégration des personnes âgées permet à la Ville d'atteindre les objectifs de la démarche des Municipalités amie des aînés (MADA);

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 7 avec le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

20-04-0494

3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉMOLITION DU 166, RUE DE LA MAIRIE - LOT 6 305 721

ATTENDU qu'un projet de démolition a été présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme dans le cadre du Programme de revitalisation pour la démolition d'un bâtiment situé au 166, rue de la Mairie à Saint-Rémi (lot 6 305 721);

ATTENDU que le projet s'inscrit dans les objectifs du règlement numéro V602-2014-00 (Règlement sur un Programme de démolition de bâtiments);

ATTENDU que le programme de subvention vise à revitaliser le secteur centre-ville en favorisant la construction de bâtiments conformes aux objectifs et aux normes en vigueur;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mars 2020 (résolution CCU 20-03-3190);

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi accorde une aide financière au propriétaire du 166, rue de la Marie à Saint-Rémi, au montant de 5 364 \$ pour la démolition du bâtiment principal d'une superficie de 1 564,38 pieds carrés;

le tout conditionnellement à ce qui suit :

- que la remise de ce montant soit faite à la fin des travaux de construction et l'inspection de conformité dans un délai maximal de dix-huit (18) mois; le tout en conformité avec l'article 3 du règlement numéro V602-2014-00;
- d'exiger qu'un minimum de quatre (4) arbres soit planté, dont deux (2) dans la cour avant et deux (2) arbres dans la cour avant secondaire, tel qu'exigé au règlement de zonage;
- d'exiger que ces arbres soient d'une hauteur minimale de deux (2) mètres et d'un diamètre minimum de huit (8) centimètres, mesuré à trente (30) centimètres du sol;
- d'exiger la plantation d'une haie ou tout autre aménagement paysager, conforme au règlement de zonage, dans la cour avant secondaire donnant sur la rue de la Mairie, permettant de dissimuler le stationnement situé en cour arrière.

que la dépense soit financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0495

3.2 PROTOCOLE D'ENTENTE D'ÉCHANGE DE TERRAIN – VILLE DE SAINT-RÉMI ET L'ENTREPRISE SALADEXPRESS INC - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que dans le cadre de la réfection de la rue Saint-André et afin de pouvoir aménager adéquatement un tronçon actuellement jugé dangereux pour les gens circulant à pieds et à vélo, un échange de terrains entre la Ville de Saint-Rémi et l'entreprise Saladexpress Inc. est envisagé;

ATTENDU que des négociations entre la Ville et l'entreprise ont permis de cibler les parties de terrain à échanger ainsi que les travaux d'aménagement à effectuer afin de pouvoir réaliser la reconfiguration de la rue tel que souhaité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville et l'entreprise Saladexpress Inc. relativement à cet échange de terrains;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature du protocole d'entente entre la Ville et l'entreprise Saladexpress Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0496

**3.3 POLITIQUE RELATIVE AUX MESURES TEMPORAIRES DE MITIGATION DE VITESSE
- AMENDEMENT**

ATTENDU qu'à la suite de la dernière rencontre du Comité transport en date du 18 mars 2020, des amendements à la Politique relative aux mesures de mitigation de vitesse temporaires de type dos d'âne temporaire ont été suggérées;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le titre de la Politique, car les mesures temporaires de mitigation de la vitesse utilisées dans la Ville de Saint-Rémi ne visent pas uniquement l'utilisation de dos d'âne;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

d'adopter la Politique relative aux mesures de mitigation de vitesse temporaires amendant la Politique relatives aux mesures de mitigation de vitesse temporaires de type dos d'âne temporaire, laquelle est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0497

**3.4 DEMANDE DE SUBVENTION AU FARR - PROJET D'ÉTUDE SUR LE BASSIN DE LA
RIVIÈRE SAINT-RÉGIS ET SAINT-PIERRE - APPUI ET DÉLÉGATION**

ATTENDU que le bassin versant de la rivière Saint-Régis, incluant le sous-bassin de la rivière Saint-Pierre, est le lieu de multiples problématiques liées à l'eau (érosion, inondation, rétention, recharge de la nappe, lessivage des sols), vécues par les municipalités sises sur ce territoire, soit : Saint-Rémi dans la MRC des Jardins-de-Napierville, Saint-Constant, Saint-Isidore et Sainte-Catherine dans la MRC de Roussillon ;

ATTENDU que des représentants de ces municipalités se sont rencontrés en comité pour convenir de solutionner les problèmes, par la mise sur pied d'un projet commun;

ATTENDU que les MRC des Jardins-de-Napierville et de Roussillon ont convenu par résolution, que leur Conseil respectif appuie une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qu'ils ont confirmé leur participation à une démarche commune dans l'élaboration de solutions aux problématiques du bassin de la rivière Saint-Régis;

ATTENDU que le projet FARR servira à financer une étude visant à colliger des données, compléter l'information utile et évaluer les besoins afin d'être mieux préparée pour une qualification d'un financement auprès du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) d'infrastructure Canada;

ATTENDU que le bureau du député de La Prairie, Monsieur Alain Therrien, qui siège sur le Comité, s'est engagé lors des rencontres, à intervenir et d'accompagner le comité dans le cadre d'une demande financière au FAAC;

ATTENDU qu'il est recommandé de nommer le directeur du service de la planification du territoire afin que la Ville poursuive sa participation en tant que membre du Comité du bassin de la rivière Saint-Régis;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser le directeur du Service de la planification du territoire à participer activement sur ledit comité;

d'appuyer la demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) à être déposé par la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0498

3.5 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2020-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE NO V680-2019-00 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V680-2020-02 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement.

20-04-0499

3.6 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V696-2020-00 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V132-83 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AUX SERVICES DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V696-2020-00 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Yvon Yelle qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente abrogeant le règlement numéro V132-83 et ses amendements relatifs aux services de collectes des matières résiduelles.

4 SERVICE DES FINANCES

20-04-0500

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE MARS 2020 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de mars 2020 des comptes à payer au montant de 370 772,36 \$ et des chèques à ratifier au montant de 601 489,58 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

20-04-0501

4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – MINISTÈRE DES FINANCES – SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2020

ATTENDU la facture numéro 103152 en date du 26 mars 2020 du ministère de la Sécurité publique du Québec au montant de 1 387 502 \$ pour l'année 2020 se détaillant comme suit:

- ajustement de la facture 2019: 25 544 \$
- facture pour 2020: 1 361 958 \$

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant et par le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la somme de 1 387 502 \$ au ministère des finances de la quote-part relative à l'année 2020 pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi comme suit:

- payable au plus tard le 30 juin 2020: 693 751 \$
- payable au plus tard le 31 octobre 2020: 693 751 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0502

4.3 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT V687-2020-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V687-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V687-2020-01 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Annie Payant qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendant le règlement numéro V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020.

20-04-0503

4.4 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V686-2020-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO V686-2020-00 ET SON AMENDEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V686-2020-02 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Dany Brosseau qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendant le règlement no V686-2020-00 et son amendement décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux.

20-04-0504

4.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V 693-2020-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 053 439,53 \$ ET UN EMPRUNT DE 8 053 439,53 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR LES RUES DU COLLÈGE, SAINT-SAUVEUR, LEMIEUX ET SAINT-ANDRÉ

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 en référence au règlement portant le numéro V693-2020-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V693-2020-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V693-2020-00 décrétant une dépense de 8 053 439,53 \$ et un emprunt de 8 053 439,53 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0505

4.6 RÉSILIATION DE L'ENTENTE AVEC CENTRE DE LOCATION SAINT-RÉMI POUR LA VIDANGE D'EAUX USÉES - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'aux termes de la résolution no 20-03-0484, le conseil municipal a décidé de résilier l'entente intervenue le 21 juillet 2017 entre la Ville de Saint-Rémi et l'entreprise Centre de location Saint-Rémi (9062-5203 Québec inc.) permettant à cette dernière de vidanger ses eaux usées dans le réseau d'égout municipal de la Ville;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution la résiliation doit prendre effet trente (30) jours après l'envoi à Centre de location Saint-Rémi (9062-5203 Québec Inc.), par courrier recommandé, d'une copie vidimée de ladite résolution, soit en date du 27 avril 2020;

ATTENDU que la facture concernant les coûts pour la vidange d'eaux usées pour la période du 21 juillet 2019 au 20 juillet 2020 a été payée en totalité par l'entreprise;

ATTENDU qu'un remboursement du trop payé pour la période comprise entre le 28 avril 2020 et le 20 juillet est dû à l'entreprise;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le remboursement à l'entreprise Centre de location Saint-Rémi (9062-5203 Québec inc.) d'une somme de 1 950,82 \$, soit la somme 8 500 \$ divisé par 366 jours, le tout multiplié par 84 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

20-04-0506

5.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO V693-2020-00 - PROJET PRIORITAIRE

ATTENDU l'avis de motion du projet de règlement donné lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020 en référence au règlement d'emprunt numéro V693-2020-00 pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André;

ATTENDU que l'adoption du règlement numéro V693-2020-00 doit avoir lieu à la prochaine séance;

ATTENDU qu'à la suite de son adoption, ledit règlement doit être soumis au processus référendaire en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

ATTENDU qu'il est impossible pour la Ville de Saint-Rémi de tenir de processus d'enregistrement des personnes habiles à voter et de scrutin référendaire pendant l'état d'urgence sanitaire qui sévit au Québec;

ATTENDU que la Ville doit être exemptée du processus d'approbation référendaire afin qu'elle puisse aller de l'avant dans son projet de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée;

ATTENDU que la Ville pour être exemptée du processus d'approbation référendaire doit établir, par résolution nécessitant l'appui des deux tiers des membres du Conseil, si le projet est prioritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal déclare que le règlement numéro V 693-2020-00 décrétant une dépense de 8 053 439,53 \$ et un emprunt de 8 053 439,53 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André, est un projet prioritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0507

5.2 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V695-2020-00 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Le Conseil accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

20-04-0508

5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V695-2020-00 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2020 en référence au règlement portant le numéro V 695-2020-00 ;

ATTENDU la dispense de lecture du projet de règlement;

ATTENDU que le greffier dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le projet de règlement numéro V 695-2020-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0509

5.4 ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-SAUVEUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville prévoit procéder à la réfection de la rue Saint-Sauveur;

ATTENDU que la Ville désire réduire la largeur de certaines entrées charretières afin d'améliorer la sécurité des piétons sur le tronçon de la rue Saint-Sauveur situé entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-André;

ATTENDU que ces corrections nécessiteront certains travaux sur les terrains privés selon chaque cas;

ATTENDU que des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires visés et les représentants municipaux afin de discuter des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature d'une entente avec le propriétaire des lots 3 846 232 et 4 173 185 ainsi que le propriétaire du lot 3 846 181, afin de réaliser les travaux correctifs nécessaires sur et en front des terrains privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

20-04-0510

6.1 ACTIVITÉ DU MICRO-SOCCER - APPROBATION DE LA TARIFICATION - ANNÉE 2020

ATTENDU que la période d'inscription à l'activité de micro-soccer pour l'année 2020 est actuellement en cours et qu'une pénalité de 25 \$ est imposée lorsque le formulaire d'inscription a été reçu après le 9 avril;

ATTENDU que les frais d'inscription à l'activité de micro-soccer pour les enfants âgés de 6 à 8 ans sont plus élevés que pour les enfants ayant 4 et 5 ans;

ATTENDU le report possible du début de la saison 2020 compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser le report de la date limite d'inscription à l'activité de micro-soccer pour l'année 2020 au 8 mai prochain;

d'annuler l'imposition d'une pénalité pour inscription tardive;

d'autoriser la réduction des frais d'inscription pour les enfants âgés de 6 à 8 ans afin de s'harmoniser avec les frais d'inscription des enfants ayant 4 et 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0511

6.2 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION - ACTIVITÉS DE LOISIRS PROGRAMMATION HIVER 2020 - AUTORISATION DE PAIEMENT

Le point 6.2 est sous la présidence de monsieur Jean-François Daoust, conseiller, agissant à titre maire suppléant compte tenu du fait que madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton a déclaré un intérêt pécuniaire dans ce présent dossier de remboursement des frais d'inscription.

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire dans le présent dossier, étant donné qu'elle a adhéré au forfait concernant les activités de loisirs pour la programmation de l'hiver 2020, elle ne participera pas aux discussions et prises de décision; et qu'elle n'a pas participé également lors du caucus.

ATTENDU la suspension jusqu'à nouvel ordre de toutes les activités de loisirs offertes à la programmation hiver 2020 dans la Ville de Saint-Rémi, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire qui sévit dans tout le territoire québécois depuis le 13 mars dernier;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser le remboursement des participants inscrits aux activités de loisirs offertes à la programmation hiver 2020 au prorata pour les cours annulés, et ce, selon la politique de remboursement de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0512

6.3 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LE CLUB DE SOCCER ROUSSILLON ET LA VILLE DE SAINT-RÉMI – MICRO-SOCCER - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire maintenir l'activité de micro-soccer sur son territoire;

ATTENDU qu'il est ardu de recruter des candidats pour voir à la bonne gestion de l'activité de micro-soccer;

ATTENDU l'offre de service faite par le Club de soccer du Roussillon (CSR);

ATTENDU qu'une entente de services doit être signée entre le CSR et la Ville afin de mettre par écrit les obligations et responsabilités de chacune des parties en ce qui concerne la gestion de l'activité de micro-soccer et l'utilisation des terrains sportifs;

ATTENDU l'existence d'une autre entente de services avec le CSR concernant la classe récréative;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature de l'entente de services entre la Ville de Saint-Rémi et le CSR concernant la gestion de l'activité de soccer à Saint-Rémi et l'utilisation des terrains sportifs de la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0513

6.4 ANNULATION D'ÉVÉNEMENTS - DIRECTIVE GOUVERNEMENTALE LIÉE À L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA COVID-19

ATTENDU le contexte actuel où certaines mesures sanitaires mises en place pour protéger les Québécois de la COVID-19 devront être respectées à plus long terme;

ATTENDU la demande d'annulation des festivals ainsi que des événements publics culturels prévus sur le territoire Québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020 du gouvernement du Québec;

ATTENDU que des événements culturels devaient avoir lieu avant le 31 août 2020 dans la Ville de Saint-Rémi, soit la Fête nationale du Québec, les soirées musicales sous les étoiles, la Fiesta des cultures ainsi que les soirées de cinéma plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

d'annuler les événements culturels devant avoir lieu avant le 31 août 2020 dans la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser le report des réservations (artistes et scènes) effectuées dans le cadre la Fête nationale du Québec et de la Fiesta des cultures pour l'année 2020 à l'année prochaine;

que l'édition 2021 de la Fiesta des cultures se déroule du 20 au 22 août 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

20-04-0514

8.1 NOMINATION D'UN MANDATAIRE ET CONFIRMATION D'AUTOFINANCEMENT POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2020-2021

ATTENDU la demande d'aide financière pour le projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021 auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU la recommandation de madame Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi:

- autorise madame Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque, à déposer une demande d'aide financière pour le projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021 auprès du MCC;
- désigne madame Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque, comme signataire de la convention pour la subvention versée dans le cadre dudit projet;
- confirme au MCC que la Ville de Saint-Rémi autofinancera le montant de la subvention en attendant le versement de cette dernière;
- précise que le total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents admissibles pour l'année en cours est de 58 200 \$, tel que prévu au budget municipal pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

20-04-0515

9.1 APPEL D'OFFRES NO AO-04-2018 - ENTRETIEN ET TONTE DE GAZON POUR LES PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS SPORTIFS – PROLONGATION POUR L'ANNÉE 2020 - AUTORISATION

ATTENDU que le contrat no AO-04-2018 pour l'entretien et la tonte de gazon pour les parcs, espaces verts et terrains sportifs - Année 2018 avec option de prolongation pour 2019 et 2020 a été adjugé à la compagnie Les Entreprises Mr. J3C Inc. (résolution no 18-04-0138);

ATTENDU qu'aux termes de la troisième année le contrat numéro AO-04-2018 s'élèvera à un montant total de 136 535,47 \$ compte tenu de quelques ajustements de superficies au cours des saisons;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'autoriser la prolongation du contrat no AO-04-2018 pour l'année 2020 auprès de la compagnie Les Entreprises Mr. J3C Inc. au montant de 49 560,34 \$, taxes en sus, pour l'entretien et la tonte de gazon pour les parcs, espaces verts et terrains sportifs, en tenant compte que le montant inclut quelques ajustements de superficies ajustées lors des saisons 2018 à 2020 inclusivement;

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et à la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-0516

9.2 OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE - PÉRIODE DE PANDÉMIE - TARIFS

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a pour objectif de rouvrir, en date du 26 avril prochain, son écocentre afin de permettre à ses utilisateurs de déposer certains déchets dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage;

ATTENDU que la sécurité de ses employés ainsi que celle des utilisateurs de son écocentre est très importante pour la Ville et particulièrement en cette période de pandémie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser qu'aucuns frais ne soient exigés aux utilisateurs de l'écocentre, et ce, jusqu'au 31 mai 2020 afin d'éviter la transmission de la maladie à coronavirus (COVID-19) par la manipulation de l'argent comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

20-04-0517

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Aucune information n'est transmise aux citoyens par la mairesse étant donné que la présente séance se déroule à huis clos.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions des citoyens qui ont été reçues par courriel.

20-04-0518

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M. Patrice de Repentigny, notaire
Greffier